



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 mars 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-008

OBJET : Participation aux événements et manifestations communaux

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 18
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) : 2

Le treize mars deux mille vingt-trois, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Yannick BARBOTTE À Richard FAURE, Nicolas PERROUD À Christiane LEPEIRE, Aurore BAUGE À Claire GUEGUIN

Le ou les membres absent(s) :

Nathalie PREUD'HOMME, Aurélie HENAULT.

Secrétaire de séance : Madame Claire GUEGUIN

Vu la demande du Comité des Fêtes de Saint-Georges-sur-Baulche sollicitant le remboursement des dépenses engagées pour divers événements et manifestations (Corrida 2022, Elections Départementales et Régionales 2021, Repas des aînés 2021, Yonne Tour Sport 2022)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de participer aux frais liés à ces manifestations et événements, comme suit :

- Corrida 2022 : 1 331.63 €
- Elections Départementales et Régionales 2021 : 554.50 €
- Repas des aînés 2021 : 100.00 €
- Yonne Tour Sport 2022 : 30.00 €

Soit un montant de 2 016.13 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 089-218903466-20230313-2023_008-DE

